



OCP S.A.

Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 8.287.500.000 Dirhams

Siège social : 2, Rue Al Abtal Hay Erraha, Casablanca

R.C. : Casablanca n° 40327

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2012

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les Actionnaires de la Société OCP S.A., société anonyme au capital de 8.287.500.000 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la Société sis au 2, Rue Al Abtal Hay Erraha, Casablanca, le :

LE VENDREDI 29 JUIN 2012, A 15 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 - approbation de ces conventions ;
4. Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Démission d'Administrateurs ;
7. Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs ;
8. Désignation des commissaires aux comptes ;
9. Questions diverses ;
10. Pouvoirs pour formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEXTE DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2012

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les états de synthèse sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2011.

DEUXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2011 de **14.621.757.338,41 Dirhams** :

Bénéfice net de l'exercice	14 621 757 338,41 DH
Report à nouveau solde positif	4 611 109 899,28 DH
Solde disponible	19 232 867 237,69 DH
Réserve statutaire	-----
Bénéfice distribuable	19 232 867 237,69 DH
A titre de dividendes, soit 56,98 DH par action	4 722 222 767,09 DH
Réserve facultative	14 500 000 000,00 DH
Reliquat à reporter à nouveau	10 644 470,60 DH

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 Septembre 2012.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions relevant des articles 56 et suivants de la Loi n°17-95 telle complétée et modifiée par la Loi n°20-05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Mesdames Amina BENKHADRA et Fouzia ZAABOUL ainsi que de Messieurs Ahmed Reda CHAMI, Abdellatif MAAZOUZ, Mohamed Saâd HASSAR, Youssef AMRANI, Moha MARGHI, Monkid MESTASSI et Khalid SAFIR de leur fonction d'administrateurs et leur délivre quitus entier, définitif et sans réserve au titre de leur participation à la gestion des affaires sociales pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation aux fonctions d'Administrateurs décidée à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 Mars 2012, de :

- » **Monsieur Mohand LAENSER, Ministre de l'Intérieur**
En remplacement de Monsieur Mohamed Saâd HASSAR et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.
- » **Monsieur Saad-Eddine EL OTHMANI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération**
En remplacement de Monsieur Youssef AMRANI et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

» **Monsieur Nizar BARAKA, Ministre de l'Economie et des Finances**

En remplacement de Monsieur Khalid SAFIR et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

» **Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime**

En remplacement de Monsieur Moha MARGHI et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

» **Monsieur Fouad DOURI, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement**

En remplacement de Madame Amina BENKHADRA et pour la durée résiduelle du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

» **Monsieur Abdelkader AAMARA, Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies**

En remplacement de Monsieur Ahmed Reda CHAMI et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

» **Monsieur Mohamed Najib BOULIF, Ministre Délégué auprès du Chef de Gouvernement chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance**

En remplacement de Monsieur Monkid MESTASSI et pour la durée résiduelle du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Messieurs Mohand LAENSER, Saad-Eddine EL OTHMANI, Nizar BARAKA, Aziz AKHANNOUCH, Fouad DOURI, Abdelkader AAMARA et Mohamed Najib BOULIF confirment l'acceptation du mandat d'Administrateur qui vient de leur être confié et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

A cet effet, le Conseil d'Administration se trouve composé comme suit :

M. Mostafa TERRAB, Président Directeur Général	Echéance A.G.O. exercice 2016
M. Mohand LAENSER	Echéance A.G.O. exercice 2016
M. Saad-Eddine EL OTHMANI	Echéance A.G.O. exercice 2015
M. Nizar BARAKA	Echéance A.G.O. exercice 2016
M. Aziz AKHANNOUCH	Echéance A.G.O. exercice 2016
M. Fouad DOURI	Echéance A.G.O. exercice 2014
M. Abdelkader AAMARA	Echéance A.G.O. exercice 2016
M. Mohamed Najib BOULIF	Echéance A.G.O. exercice 2016
Banque Centrale Populaire	Echéance A.G.O. exercice 2014

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'à l'issue de la présente réunion les mandats des commissaires aux comptes, le Cabinet Deloitte Audit et le Cabinet Ernst & Young, arrivent à expiration, et décide de renouveler leurs mandats pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seraient nécessaires.